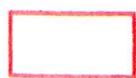
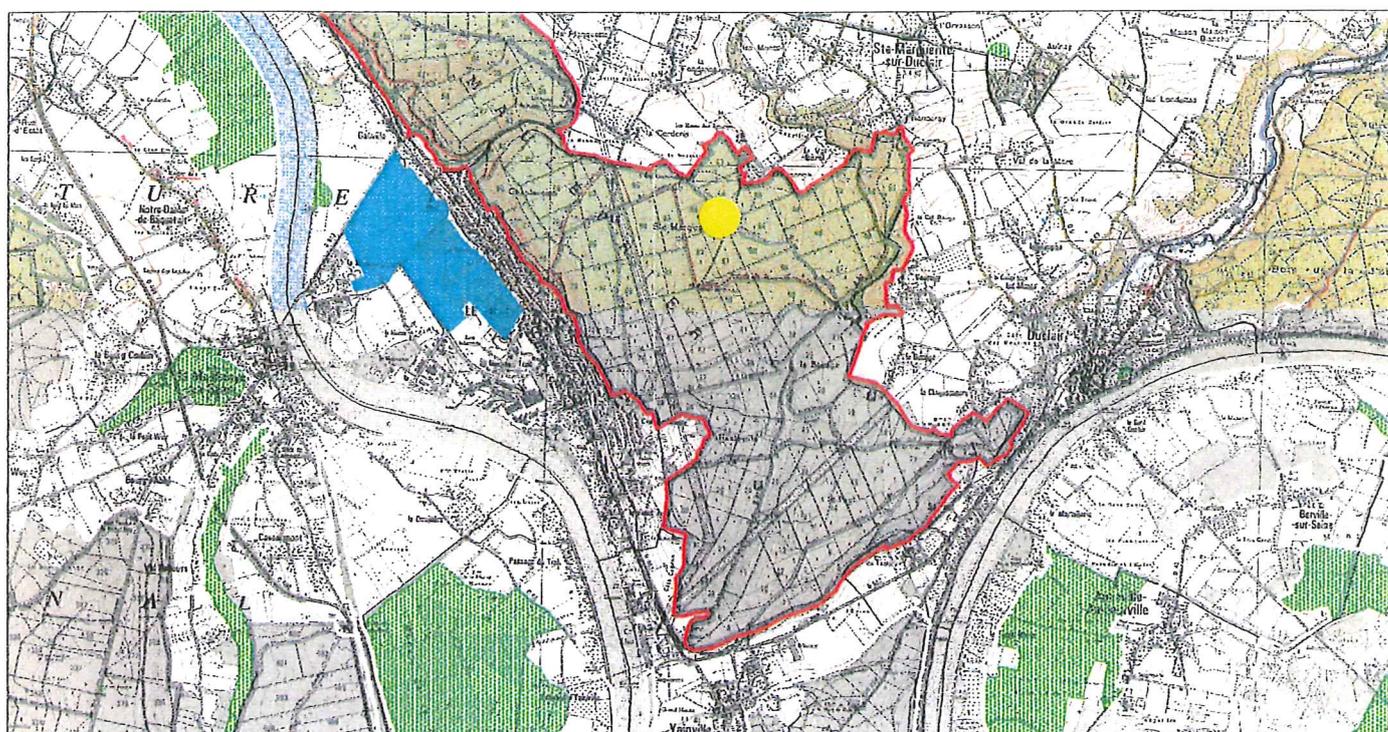


# COMMUNE DU TRAIT

## ZNIEFF DE SECONDE GENERATION



ZNIEFF de type 2 n° 8502 intitulée "Forêt domaniale du Trait"



ZNIEFF de type 1 n° 8502.0003 intitulée "Mare Catelière en forêt du Trait"



ZNIEFF de type 1 n° 8531.0000 intitulée "Marais du Trait"

Echelle: 1/70 000 ème

PAC | Avril 2007



## FICHE ZNIEFF (2ème génération)

type 2  
8502

Date de la description : 0  
Date de mise à jour : 2001  
Evolution de zone : Correction  
complémentaire

### Forêt domaniale du Trait

#### Liste des communes concernées :

SAINT-WANDRILLE-RANCON , LE TRAIT

Superficie (ha) : 1726 ha

#### Intérêt de la zone :

Ancienne forêt ducal puis royale, la Forêt du Trait couvre aujourd'hui environ 1500 hectares, essentiellement de terrains domaniaux. Elle s'étend en bordure de la vallée de la Seine, entre les communes d'Yainville, de Duclair et de Saint-Wandrille. Elle fait partie du massif domanial du Trait-Maulévrier, vaste ensemble de plus de 3000 hectares qui englobe entités ensemble séparés par d'étroites vallées. Elle s'étire suivant un axe Nord-Ouest – Sud-Ouest, sur le coteau en rive droite de la Seine.

Son histoire est largement issue de celle des implantations humaines sur les plateaux. Les défrichements, du Néolithique à l'époque moderne, n'ont laissé à l'état de forêt que cette étroite bande développée sur la lèvre du plateau et sur les versants, principalement sur les terres les plus pauvres.

L'importante diversité géomorphologique et pédologique liée au relief varié favorise une richesse écosystémique relativement élevée.

Les principaux boisements sont des chênaies-charmaies-hêtraies neutrophiles à acidiphiles sur biefs à silex, ponctuellement mêlés de limons de plateaux, ou sur colluvions de pente.

Les groupements neutrophiles à acidiphiles sur sols suffisamment riches en bases, notamment le Hyacinthoïdo-Fagetum sont assez développés.

Les chênaies-hêtraies et les frênaies-acéraies neutrophiles ou calcicoles sur colluvions et sur craie (Phyllitido-Fraxinetum, Mercurialo-Aceretum, Daphno-Fagetum) sont localisées sur quelques versants abrupts du massif. Des lisières calcicoles à Mélitte à feuilles de mélisse (*Melittis melissophyllum*) et Digitale jaune (*Digitalis lutea*) s'étirent en plusieurs endroits, notamment le long de la RD 982.

Les hêtraies acidiphiles à Houx (*Illici-Fagetum*) et les Chênaies sessiliflores à Néflier (*Mespilo-Quercetum*) sont bien représentées sur les sols les plus acides. Les Myrtilles (*Vaccinium myrtillus*) y sont localement abondantes.

Des fragments de landes à Callune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) du groupement du Calluno-Ericetum cinerae subsistent de ci de là. Les reboisements depuis le XIXème siècle les ont fait régresser ou disparaître, et elles ne subsistent plus qu'en lisière des plantations, sur les bords des chemins, dans les clairières ou dans les coupes. De vastes surfaces ont ainsi été plantées de résineux (*Pin sylvestre*, *Epicéa*...), essentiellement dans la partie Sud sur les sols les plus lessivés.

Quelques mares plus ou moins tourbeuses sont disséminées. L'une d'elle, la Mare Catelière au-dessus du Trait, est reconnue comme ZNIEFF de type I. Cette mare oligotrophe abrite notamment des formations à Potamogeton nageant (*Potamogeton natans*), des herbiers à Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*), à Hottonie des marais (*Hottonia palustris*)... Sur les berges, la formation de radeaux de sphaignes (*Sphagnum amblyphyllum*) y est encore active, permettant le maintien d'une tourbogénèse (= formation de la tourbe).

PAC / Avril 2007

De nombreuses espèces végétales très rares à assez rares et parfois menacées en Haute-Normandie sont présentes dans les mares dont l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), légalement protégée, l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*), la Laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*), le Plantain d'eau commun (*Alisma plantago-aquatica*), certaines sphaignes (*Sphagnum amblyphyllum* notamment)... Certains taxons n'ont apparemment pas été revus depuis les années 1980 comme l'exceptionnel Flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce éligible au titre de la directive « Habitats », dans la Mare Catelière

S'agissant de la faune, les oiseaux comprennent notamment les Pics noir (*Dryocopus martius*) et mar (*Dendrocopos medius*), inscrits à l'annexe I de la directive « Oiseaux », le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*). Ces oiseaux cavernicoles fréquentent avant tout les grandes futaies âgées de feuillus (hêtres, chênes).

La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et la Buse variable (*Buteo buteo*), observées de ci, de là, se reproduisent certainement dans ce massif.

Les populations de batraciens sont dépendantes des mares, mais aussi des ornières et des dépressions humides. On note la présence des trois espèces de Tritons les plus communément recensés en forêt (Triton alpestre - *Triturus alpestris*, Triton palmé - *Triturus helveticus*, Triton ponctué - *Triturus vulgaris*.) et de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) dont les larves peuvent se compter par centaines dans certaines mares.

Les populations de grands mammifères, notamment de Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) sont assez importantes. Un petit site souterrain près de Duclair abrite plusieurs espèces de chiroptères (chauves-souris) en hibernation, dont le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), mais avec des effectifs limités. Ces deux espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats de l'Union Européenne, du fait de leur raréfaction en Europe. De plus, le massif est certainement largement utilisé comme terrain de chasse par les chiroptères qui fréquentent ce site et surtout les sites souterrains de Saint-Wandrille et de l'Abbaye de Jumièges, assez proches.

Les insectes restent à étudier plus finement.

L'étendue du massif, les formations forestières relativement diversifiées, les quelques milieux aquatiques, les reliques de landes et les clairières issues des tempêtes confèrent à la Forêt du Trait un intérêt écologique relativement important.

#### ***Facteurs influençant l'intérêt de la zone :***

62.0- chasse. , 61.0- sports et loisirs de plein-air. , 53.0- plantations, semis et travaux connexes. , 50.0- pratiques et travaux forestiers. , 25.0- nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement. , 13.5- transport d'énergie , 11.0- habitat humain, zones urbanisées.

#### ***Critères d'intérêt :***

- ***patrimoniaux :*** 10- écologique , 30- floristique
- ***fonctionnels :*** 50- fonctions de protection du milieu physique , 60- fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- ***complémentaires :*** 81- paysager (paysage esthétique, issu de pratiques culturelles ancestrales)

#### ***Bilan flore :*** 14 phanérogame(s) déterminante(s) :

*Utricularia vulgaris* L., *Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid., *Salix aurita* L., *Ranunculus peltatus* Schrank, *Melittis melissophyllum* L., *Luronium natans* (L.) Rafin., *Hottonia palustris* L., *Bidens cernua* L.

#### ***Bilan faune :*** 1 Amphibien(s) déterminant(s)

Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)

1 Oiseau(x) déterminant(s)

Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)

*Typologie des principaux milieux abritant des espèces déterminantes :*

22.421 GROUPEMENTS DE GRANDS POTAMOTS	0 %
22.45 MARES DE TOURBIERES A SPHAIGNES ET UTRICULAIRES	0 %
31.8711 CLAIRIERES A EPILOBES ET DIGITALES	0 %
41.12 (D.H.) HETRAIES ATLANTIQUES ACIDIPHILES	10 %
41.132 HETRAIES A JACINTHE DES BOIS	20 %
41.16 (D.H.) HETRAIES SUR CALCAIRE	15 %
41.41 FORETS DE RAVIN A FRENE ET SYCOMORE	3 %
41.5 (D.H.) CHENAIES ACIDIPHILES	10 %
88 MINES ET PASSAGES SOUTERRAINS	0 %



## FICHE ZNIEFF (2ème génération)

type 1  
8502.0003

Date de la description : 0

Date de mise à jour : 2001

Evolution de zone : Correction  
complémentaire

### Mare Catelière en forêt du Trait

#### Liste des communes concernées :

LE TRAIT

**Superficie (ha) :** 0,196 ha

#### Intérêt de la zone :

Au sein de la Forêt domaniale du Trait, la « Mare Catelière » se trouve en parcelle 58, dans le canton « Sainte-Croix », en bordure de la Route Forestière des Planitres. Comme les autres petites mares du massif sur le plateau, elle est implantée sur un substrat imperméable d'argiles à silex, qui favorise la présence de conditions oligotrophes avec des eaux acides.

Des peuplements de Potamot nageant (*Potamogeton natans*) et des voiles de Lenticule mineure (*Lemna minor*) recouvrent une bonne partie de la surface.

Sur les berges, des tâches d'hélophytes (plantes croissant dans la vase) sont bien développées, avec notamment des petites glycériales (à *Glyceria notata*), qui forment des radeaux colonisés par la Stellaire des fanges (*Stellaria alsine*), des formations à Rubanier érigé (*Sparganium erectum*), à Laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*)...

Parmi les espèces végétales remarquables se trouvent notamment l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), légalement protégée, l'Utriculaire vulgaire (*Utricularia vulgaris*), la rare Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*), la Laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*), les Saules cendré et à oreillettes (*Salix cinerea*, *S. aurita*)...

Une espèce exceptionnelle et protégée (inscrite à l'annexe 2 de la directive « Habitats »), le Luronium nageant (*Luronium natans*) avait été observée sur ce site il y a une vingtaine d'années, mais n'a pas fait l'objet de mentions récentes.

Des tapis de sphaignes (notamment *Sphagnum amblyphyllum*, espèce rare en Haute-Normandie) se développent sur les berges, ce qui participe à la formation de la tourbe.

L'intérêt faunistique de cette mare est notamment lié à ses peuplements batrachologiques potentiels. Parmi les Urodèles (Salamandres et Tritons), seul le Triton palmé (*Triturus helveticus*) y a été recensé pour le moment, mais d'autres espèces s'y trouvent probablement (Tritons ponctué, alpestre et crêté). Quelques odonates (libellules) et orthoptères (sauterelles et criquets) communs ont été notés mais les recensements mériteraient d'être complétés.

Aux alentours, quelques peuplements de Callune (*Calluna vulgaris*) et d'Airelle myrtille (*Vaccinium myrtillus*) s'étendent sous une chênaie claire.

Cette mare connaît une dynamique naturelle d'atterrissement, par progression des radeaux de Glycéries et de sphaignes, et surtout par dépôt de la litière des arbres alentours, notamment des chênes. Un nettoyage léger et partiel des tas de feuilles et de branches mortes pourrait s'avérer intéressant pour conserver une nappe d'eau libre suffisante. Des curages ont d'ailleurs déjà été effectués par le passé. Mais tout entretien doit impérativement être fait de façon douce et circonstanciée, en évitant absolument les curages drastiques

PAUL Avril 2007

préjudiciables aux espèces remarquables, notamment celles qui sont légalement protégées. Également, un éclaircissement du couvert arboré périphérique pourrait s'avérer judicieux.

**Facteurs influençant l'intérêt de la zone :**

91.5- fermeture du milieu , 82.0- atterrissements, envasement, assèchement.

**Critères d'intérêt :**

- *patrimoniaux* : 10- écologique
- *fonctionnels* : 60- fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- *complémentaires* :

**Bilan flore :** 12 phanérogame(s) déterminante(s) :

Utricularia vulgaris L., Salix aurita L., Ranunculus peltatus Schrank, Luronium natans (L.) Rafin., Hottonia palustris L., Bidens cernua L.

**Bilan faune :**

**Typologie des principaux milieux abritant des espèces déterminantes :**

AUCUN

0 %

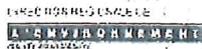
*Cette ZNIEFF de type I est incluse dans la ZNIEFF de type II n° 0271.0000*

*Cette ZNIEFF de type I est incluse dans la ZNIEFF de type II n° 0272.0000*



## FICHE ZNIEFF (2ème génération)

type 1  
8531.0000



Date de la description : 0

Date de mise à jour : 2001

Evolution de zone : Correction  
complémentaire

### Marais du Trait

#### Liste des communes concernées :

LE TRAIT

**Superficie (ha) :** 123,0 ha

#### Intérêt de la zone :

Au sein des boucles de la Seine aval, le marais du Trait s'étend en rive droite de la Seine, entre l'agglomération du Trait et le fleuve, en contrebas de la Forêt du Trait. Il est alimenté en eau par la nappe peu profonde, en situation de dépression de pied de coteau.

Les prairies dominent dans cette zone humide. Elles se développent sur des alluvions récentes argilo-limoneuses et des horizons tourbeux alcalins. Les milieux tourbeux basiques sont des habitats de plus en plus rares et menacés en Haute-Normandie comme dans l'ensemble de l'Europe.

Les prairies sont essentiellement utilisées pour le pâturage, même si quelques parcelles font l'objet de fauches printanières. Certaines parcelles sont abandonnées depuis quelques années et sont envahies par des mégaphorbiaies, des cariçaies, des jeunes saulaies.... L'ancienne tourbière de La Neuville a été plantée de peupliers.

Les habitats majoritaires sont constitués par une imbrication de pâtures hygrophiles (de l'alliance phytosociologique du Mentho-Juncion), de petites prairies de fauche mésophiles à hygrophiles (Arrhenatherion elatioris, Bromion racemosi), de fragments de bas-marais alcalins, de petites mégaphorbiaies, de cariçaies et de dépressions humides.

Un réseau de canaux et de fossés traverse cette zone, faisant affleurer la tourbe au pied du versant. Quelques secteurs plus longuement inondables abritent ainsi une végétation turficole (= qui vit sur la tourbe) avec des groupements ponctuels à Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), des petits milieux paratourbeux à Hydrocotyle (*Hydrocotyles vulgaris*), Samole de Valerand (*Samolus valerandi*)...

Les autres espèces végétales intéressantes sont notamment :

- les très rares Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*) et Samole de Valerand (*Samolus valerandi*),
- la rare Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*),
- les assez rares Hydrocotyle commun (*Hydrocotyle vulgaris*), Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), Epiaire des marais (*Stachys palustris*), Laïche distique (*Carex disticha*)...

Le Sénéçon des marais (*Senecio paludosus*) et l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) sont légalement protégés.

Les secteurs les plus tourbeux, les mares, les fossés et les dépressions humides concentrent les populations d'espèces remarquables.

L'avifaune observée dans ce marais comprend plusieurs éléments remarquables :

- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) utilisent ces espaces comme terrains de chasse. Leur nidification n'y est pas certaine.
- la Locustelle tâchetée (*Locustella naevia*) niche dans les petites roselières,
- sur les inondations printanières de 2000, le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), ainsi que plusieurs couples de

PAC / Avril 2007

Grèbe castagneux (*Tachybaptus rufficollis*) et de Foulque macroule (*Fulica atra*) se sont reproduits. -ces inondations des prairies ont aussi permis le stationnement migratoire de nombreux oiseaux d'eau, notamment parmi les limicoles et les Ardéidés. Plusieurs individus de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) ont été notés à plusieurs reprises en période de reproduction, notamment au printemps 2001, sans que l'espèce ne s'y reproduise. La Locustelle tâchetée (*Locustella naevia*) niche dans les petites roselières.

La batrachofaune comprend notamment des populations importantes de Rainette verte (*Hyla arborea*) dans les mares et fossés.

Parmi les insectes, les odonates (libellules) comptent notamment le Leste sauvage (*Lestes barbarus*), assez rare dans la région. Parmi les orthoptères (sauterelles et criquets), la présence du Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), du Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*) et du Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) est remarquable.

Les plantations de peupliers sur l'ancienne tourbière de La Neuville ont fait régresser ou disparaître des milieux de grand intérêt biologique, banalisés par la couverture arborée et l'absence d'entretien. Il y reste cependant quelques espèces intéressantes, dont le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*).

Les extensions des aménagements industriels ou de stockage de déchets, ainsi que les retournements des prairies, particulièrement préjudiciables aux milieux naturels hygrophiles, mériteraient d'être évités dans cette zone.

Le maintien de systèmes extensifs de pâturages ou de fauche est essentiel pour maintenir la qualité biologique et paysagère du site tout en pérennisant sa fonctionnalité et son intérêt pastoral traditionnel. Notamment, le maintien d'une certaine humidité des sols est essentiel, spécialement pour la flore.

#### **Facteurs influençant l'intérêt de la zone :**

41.0- mises en culture, travaux du sol. , 11.0- habitat humain, zones urbanisées. , 12.0- zones industrielles ou commerciales. , 13.1- route , 13.3- voie ferrée, TGV , 15.0- dépôts de matériaux, décharges. , 10.0- Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds. , 31.0- comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides. , 91.5- fermeture du milieu , 44.0- traitements de fertilisation et pesticides. , 47.0- abandons de systèmes culturels et pastoraux, apparition de friches. , 53.0- plantations, semis et travaux connexes. , 62.0- chasse. , 82.0- atterrissements, envasement, assèchement. , 91.2- eutrophisation , 21.0- rejets de substances polluantes dans les eaux.

#### **Critères d'intérêt :**

- **patrimoniaux :** 10- écologique , 20- faunistique , 30- floristique
- **fonctionnels :** 40- fonction de régulation hydraulique , 41- expansion naturelle des crues , 44- auto-épuration des eaux , 60- fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales , 61- corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges , 62- étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- **complémentaires :**

#### **Bilan flore :** 21 phanérogame(s) déterminante(s) :

*Hydrocotyle vulgaris* L., *Butomus umbellatus* L., *Carex distans* L., *Carex panicea* L., *Carex vesicaria* L., *Cirsium dissectum* (L.) Hill, *Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soó subsp. *praetermissa*, *Eleocharis uniglumis* (Link) Schult., *Alisma lanceolatum* With., *Hottonia palustris* L., *Veronica scutellata* L., *Juncus subnodulosus* Schrank, *Oenanthe fistulosa* L., *Ranunculus flammula* L. var. *major* Schulth., *Samolus valerandi* L., *Scorzonera humilis* L., *Senecio paludosus* L., *Sparganium emersum* Rehm., *Thalictrum flavum* L., *Hordeum secalinum* Schreb.

#### **Bilan faune :** 3 Amphibien(s) déterminant(s)

Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*)

3 Mammifère(s) déterminant(s)

Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Grand murin (*Myotis myotis*), Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)

2 Odonate(s) déterminant(s)

Leste sauvage (*Lestes barbarus*), Agrion vert (*Erythromma viridulum*)

6 Oiseau(x) déterminant(s)

Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)

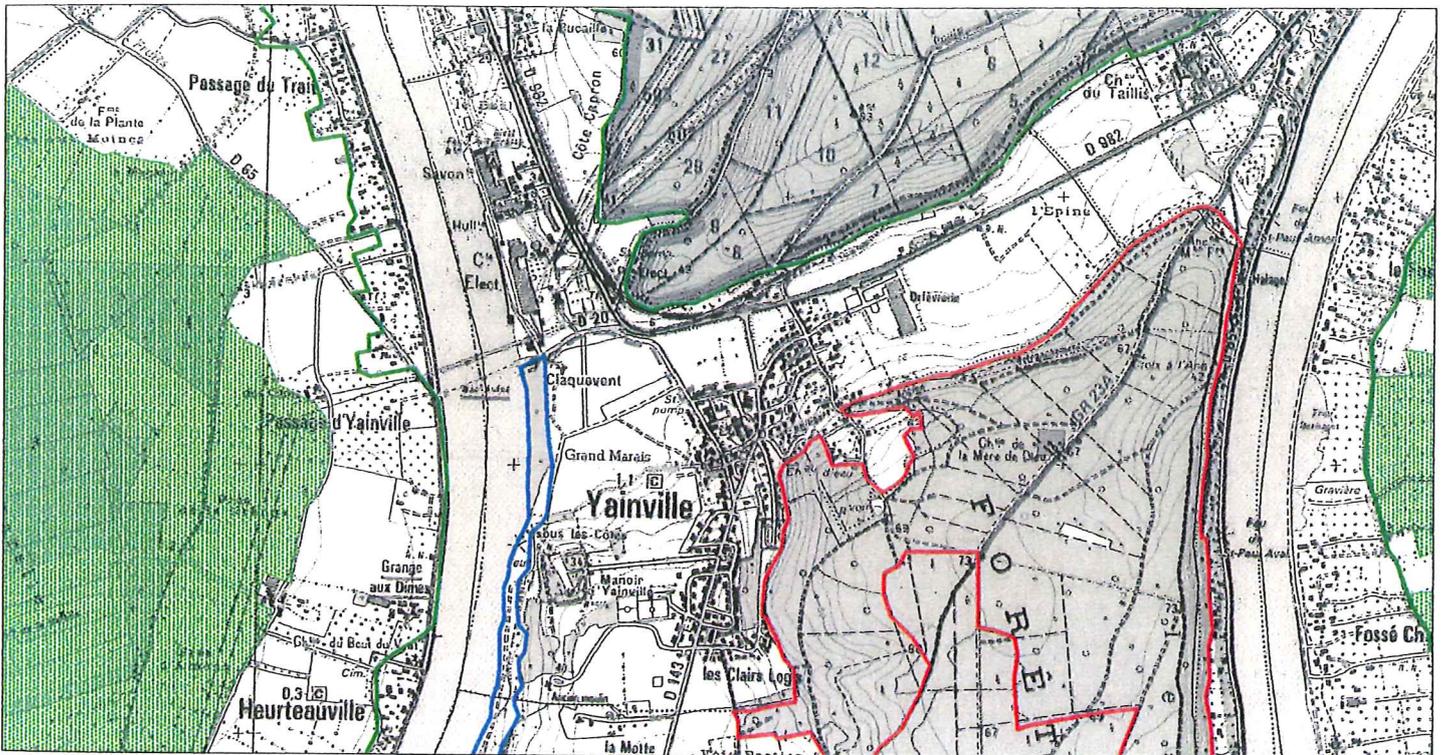
5 Orthoptère(s) déterminant(s)

Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*)

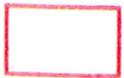
***Typologie des principaux milieux abritant des espèces déterminantes :***

22.4 VEGETATIONS AQUATIQUES	1 %
37.1 COMMUNAUTES A REINE DES PRES ET COMMUNAUTES ASSOCIEES	10 %
37.21 PRAIRIES HUMIDES ATLANTIQUES ET SUBATLANTIQUES	50 %
38.1 PATURES MESOPHILES	10 %
53.1 ROSELIERES	1 %
53.14 ROSELIERES BASSES	5 %
53.21 PEUPLEMENTS DE GRANDES LAICHES (MAGNOCARIÇAIES)	5 %
54.2 BAS-MARAIS ALCALINS (TOURBIERES BASSES ALCALINES)	2 %
84.4 BOCAGES	2 %

COMMUNE DE YAINVILLE  
ZNIEFF DE SECONDE GENERATION



ZNIEFF de type 2 n°8514 intitulée "Zone alluviale de Jumièges"



ZNIEFF de type 2 n°8512 intitulée "Forêt de Jumièges"

Echelle: 1/28 000 ème

PACI Avril 2007



## FICHE ZNIEFF (2ème génération)

type 2

8514

Date de la description : 0

Date de mise à jour : 2001

Evolution de zone : Correction  
complémentaire

### Zone alluviale de Jumièges

#### Liste des communes concernées :

JUMIEGES, LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES, YAINVILLE

Superficie (ha) : 839,0 ha

#### Intérêt de la zone :

Au sein de la Vallée de la Seine aval, les marais de la boucle de Jumièges s'étendent sur les communes de Jumièges à l'aval et du Mesnil-sous-Jumièges à l'amont. Ils sont inscrits sur des terrains alluvionnaires (essentiellement des limons, argiles, sablons...) récents, entre le fleuve, la Forêt de Jumièges et l'agglomération de Jumièges.

Sur un peu moins d'un millier d'hectares (839 ha), cette zone humide constitue une entité écologique de premier ordre pour la région. En effet, si les zones humides alluviales sont dégradées et régressent fortement depuis plusieurs décennies, particulièrement les marais de la basse Vallée de la Seine, cette zone conserve encore des milieux de grande qualité. Au cœur de cette ZNIEFF de type II, le sous-ensemble qui concentre les habitats, la flore et la faune de plus grand intérêt est reconnu en ZNIEFF de type I (« Marais de Jumièges »).

L'intérêt de cette zone est notamment lié à son caractère plus ou moins humidité : même si les digues empêchent les crues de la Seine de recouvrir les prairies, les fortes précipitations et les remontées de la nappe peuvent inonder les secteurs les plus déprimés. Ces inondations constituent, dans une certaine mesure, une contrainte pour les activités agro-pastorales, mais elles favorisent le développement d'habitats, d'une flore et d'une faune souvent remarquables.

Ces terres lourdes ont donc une vocation essentiellement herbagère. Les prairies mésohygrophiles et hygrophiles (alliances phytosociologiques de l'Arrhenatherion elatioris - sous-alliance du Colchico-Arrhenatherion - et du Bromion racemosi) y sont fauchées et/ou pâturées, selon un régime souvent mixte : d'abord une fauche, souvent en juin, puis d'une mise à l'herbe estivale des animaux. Leur utilisation agricole est plus ou moins intensive.

Des secteurs d'affleurement de tourbe alcaline permettent le développement de végétations de bas-marais de très grand intérêt biologique, avec notamment des groupements rares dans la région comprenant le Cirse des Anglais (*Cirsium dissectum*) et le Jonc subnoduleux (*Juncus subnodulosus*).

Quelques-unes de ces prairies de fauche parmi les plus extensives et humides abritent le groupement du *Senecio aquatici-Oenanthetum silaifoliae* particulièrement rare et menacé dans les vallées du Nord de la France.

Dans certaines dépressions se développent des formations hygrophiles (groupements de l'*Eleocharo palustris-Oenanthetum fistulosae*, de l'*Alopecuretum geniculati s.-l.*, du *Phalaridetum arundinaceae s.-l.*...). Des mares et/ou fossés abritent des formations à *Oenanthe aquatica* (*Oenanthe aquatica*) et *Rorippe amphibie* (de l'*Oenantho-Rorippetum amphibiae*)...

Les réseaux de haies vives et d'alignements de saules et frênes le plus souvent taillés en têtards structurent le paysage, avec les réseaux de fossés, de mares et de dépressions humides.

Une vaste exploitation de granulats a ouvert le cœur du marais sur les deux communes de Jumièges et du

Mesnil-sous-Jumièges. Une bonne partie est d'ores et déjà réaménagée, en base de loisirs. Les berges sont en cours de recolonisation par la végétation hélophytique et hydrophytique, bien que le modelé des berges ne soit pas spécialement aménagé en ce sens.

Parmi la flore, deux taxons parmi les plus remarquables sont légalement protégés : le Sénéçon des marais (*Senecio paludosus*) et la Gesse des marais (*Lathyrus palustris*).

Les autres espèces déterminantes de ZNIEFF (exceptionnelles à assez rares en Haute-Normandie) comptent notamment les exceptionnels Eleocharide à une glume (*Eleocharis uniglumis*) et Stellaire des marais (*Stellaria palustris*), les très rares Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*), Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), Plantain d'eau lancéolé (*Alisma plantago-aquatica*) et Épilobe des marais (*Epilobium palustre*), les rares Oenanthes à feuilles de Silaus, fistuleuse et aquatique (*Oenanthe silaifolia*, *O. fistulosa*, *O. aquatica*), l'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), le Colchique des prés (*Colchicum autumnale*), la Véronique en écus (*Veronica scutellata*)...

Les Laïches aiguë, bleuâtre et raide (*Carex acuta*, *C. panicea*, *C. elata*) sont respectivement très rares à rares. Les taxons assez rares comprennent entre autres le Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), l'Orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*), le Brome rameux (*Bromus racemosus*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*)...

Ce sont essentiellement les prairies tourbeuses ou paratourbeuses, les dépressions longuement inondables, les fossés et les mares qui concentrent les stations végétales les plus intéressantes, essentiellement dans la partie en ZNIEFF de type I. Au-delà de ce noyau, les espèces en présence sont souvent des taxons assez rares (*Hordeum secalinum*, *Bromus racemosus*...).

Outre cet intérêt floristique de haut niveau, ces marais abritent également une faune précieuse :

- l'exceptionnel Râle des genêts (*Crex crex*) vit dans les prairies de fauche les plus extensives et humides et leurs abords non fauchés (cariçaies, mégaphorbiaies...). Ce Râle, l'un des oiseaux les plus rares et menacés au niveau international, est inscrit sur la liste des Oiseaux en danger dans le Monde.
- la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), se reproduit dans de vieux saules ou frênes têtards dans lesquels elle utilise des cavités, à l'instar du Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*),
- le rare Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) utilise de vastes terrains de chasse et niche dans les haies ou les bosquets,
- passereaux assez rares dans la région, le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) et la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) sont recensés un peu partout dans les prairies de fauche,
- de nombreux oiseaux d'eau migrateurs utilisent les gravières, les prairies inondées, les mares et dépressions humides lors de haltes migratoires.

Si les gravières ont fait disparaître de vastes étendues de marais de très grand intérêt, elles permettent malgré tout aujourd'hui la présence de quelques espèces reproductrices intéressantes (Martin-pêcheur d'Europe, Petit Gravelot, Hirondelle de rivage...).

L'entomofaune reste mal connue. Parmi les odonates, seul l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), probablement assez rare dans la région, a été noté. Des investigations supplémentaires permettraient certainement de repérer d'autres espèces remarquables, essentiellement parmi les odonates et les orthoptères.

La batrachofaune comprend quelques espèces intéressantes, dont la plus remarquable est le Crapaud calamite (*Bufo calamita*).

Cette zone connaît des évolutions importantes de ses paysages et de ses milieux depuis plusieurs décennies. L'exploitation du sous-sol mériterait ainsi d'être limitée pour conserver des surfaces suffisantes de milieux humides fonctionnels. Dans l'idéal, des réaménagements à vocation écologique sur une partie au moins site d'extraction de granulats permettraient, potentiellement, d'augmenter la biodiversité générale des gravières et l'intérêt de la zone.

Les facteurs les plus importants de l'évolution de ces marais sont liés aux difficultés de l'élevage, qui peuvent amener certains agriculteurs à transformer les prairies humides. Celles-ci risquent alors d'être

plantées en peupliers ou abandonnées. A l'opposé, une trop forte intensification agricole dans un souci de meilleure rentabilisation des terres peut générer une banalisation de la flore et de la faune. Par ailleurs, certains secteurs plus souvent ressuyés ont été mis en cultures.

Aussi, le soutien des pratiques de fauche et de pâturage extensives est indispensable pour maintenir la qualité biologique du marais et pour pérenniser sa fonctionnalité et son intérêt paysager traditionnel, notamment dans un secteur de forte fréquentation touristique.

Des milieux naturels de qualité constituent en effet des atouts pour le développement du tourisme rural.

### **Facteurs influençant l'intérêt de la zone :**

91.2- eutrophisation , 53.0- plantations, semis et travaux connexes. , 44.0- traitements de fertilisation et pesticides. , 42.0- débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes. , 41.0- mises en culture, travaux du sol. , 40.0- pratiques agricoles et pastorales. , 31.0- comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides. , 21.0- rejets de substances polluantes dans les eaux. , 16.0- équipements sportifs et de loisirs. , 14.0- extraction de matériaux. , 13.1- route

### **Critères d'intérêt :**

- **patrimoniaux :** 10- écologique , 20- faunistique , 22- insectes , 24- amphibiens , 26- oiseaux , 30- floristique
- **fonctionnels :** 60- fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales , 62- étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- **complémentaires :** 81- paysager (paysage esthétique, issu de pratiques culturelles ancestrales)

### **Bilan flore :** 74 phanérogame(s) déterminante(s) :

Centaurium pulchellum (Swartz) Druce, Achillea ptarmica L., Hordeum secalinum Schreb., Groenlandia densa (L.) Fourr., Galium uliginosum L., Euphorbia palustris L., Epilobium palustre L., Eleocharis uniglumis (Link) Schult., Juncus subnodulosus Schrank, Cirsium dissectum (L.) Hill, Lathyrus palustris L., Carex viridula Michaux, Carex panicea L., Carex elata All., Carex acuta L., Butomus umbellatus L., Bromus racemosus L., Alisma lanceolatum With., Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich subsp. buccalis (Wallr.) Schinz et Thell., Valeriana dioica L., Thalictrum flavum L., Stellaria palustris Retz., Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., Silaum silaus (L.) Schinz et Thell., Senecio paludosus L., Senecio aquaticus Hill, Hydrocotyle vulgaris L., Samolus valerandi L., Veronica scutellata L., Ranunculus trichophyllus Chaix, Potamogeton trichoides Cham. et Schlecht., Poa palustris L., Oenanthe silaifolia Bieb., Oenanthe fistulosa L., Oenanthe aquatica (L.) Poiret, Lotus corniculatus L. subsp. tenuis (Waldst. et Kit. ex Willd.) Berher, Scirpus lacustris L.

### 1 ptéridophyte(s) déterminante(s) :

Thelypteris palustris Schott

### **Bilan faune :** 1 Lépidoptère(s) déterminant(s)

Le demi-argus (Cyaniris semiargus)

### 1 Odonate(s) déterminant(s)

Agrion mignon (Coenagrion scitulum)

### 13 Oiseau(x) déterminant(s)

Vanneau huppé (Vanellus vanellus), Tarier des prés (Saxicola rubetra), Grèbe huppé (Podiceps cristatus), Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus), Moineau friquet (Passer montanus), Faucon crécerelle (Falco tinnunculus), Faucon hobereau (Falco subbuteo), Chevêche d'Athéna (Athene noctua), Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus)

### 1 Orthoptère(s) déterminant(s)

Conocéphale des roseaux (Conocephalus dorsalis)

*Typologie des principaux milieux abritant des espèces déterminantes :*

22.4 VEGETATIONS AQUATIQUES	0 %
37.1 COMMUNAUTES A REINE DES PRES ET COMMUNAUTES ASSOCIEES	0 %
37.21 PRAIRIES HUMIDES ATLANTIQUES ET SUBATLANTIQUES	50 %
53.14 ROSELIERES BASSES	1 %
53.21 PEUPLEMENTS DE GRANDES LAICHES (MAGNOCARIÇAIES)	2 %
54.2 BAS-MARAIS ALCALINS (TOURBIERES BASSES ALCALINES)	5 %
84.4 BOCAGES	5 %



## FICHE ZNIEFF (2ème génération)

type 2  
8512

Date de la description : 0  
Date de mise à jour : 2001  
Evolution de zone : Correction  
complémentaire

### Forêt de Jumièges

#### Liste des communes concernées :

JUMIEGES , LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES , YAINVILLE

**Superficie (ha) :** 304,6 ha

#### Intérêt de la zone :

La Forêt de Jumièges s'intègre au cœur de la vallée de la Seine aval, dans le méandre qui s'étire entre Le Trait et Le Mesnil-sous-Jumièges. La présente ZNIEFF ne prend en compte que la partie orientale et septentrionale du massif, là où subsistent les boisements de feuillus les plus intéressants. En effet, plus de 70 % de la forêt ont été plantés de résineux, sur des sols lessivés pauvres.

Ces secteurs ne présentent donc aujourd'hui qu'un intérêt écologique très limité, qui ne justifie pas de les incorporer dans la ZNIEFF.

Tout le versant abrupt oriental a été autrefois façonné par la Seine, qui a raboté les couches tendres de craie à silex lors de phases quaternaires humides d'érosion active. Les pentes y atteignent parfois 40%, et des corniches crayeuses y subsistent.

Sur le plateau, d'anciennes terrasses alluviales portent d'épaisses assises de sables et de silex, qui ont généré des sols filtrants acides. Ces sols ont été utilisés autrefois pour le pâturage et pour l'exploitation forestière parfois abusive, ce qui avait conduit à la formation de landes à Ericacées sur sols lessivés pauvres. Des fragments de callunaies subsistent ainsi, de ci, de là, notamment au bord des chemins, ou dans des trouées dans des chênaies claires ou des bétulaies.

Les formations boisées du plateau sont ainsi constituées dans la majorité des cas de hêtraies acidiphiles à acidiphiles, sur sables, silex, argiles... Les groupements du Mespilo-Quercetum sont bien développés, notamment la sous-association à Myrtille (Mespilo-Quercetum-Vaccinietosum). Quelques hêtraies acidiphiles à Houx (Ilex aquifolium) de l'Illici-Fagetum sont également présentes de même que, sur les sols les moins pauvres en bases, quelques chênaies-charmaies-hêtraies mésophiles à acidiphiles (alliance du Carpinion betuli).

Sur le versant, des formations de hêtraies calcicoles sur craie à Daphné lauréole (Daphne laureola) de l'association du Daphno-Fagetum, et des boisements à If (Taxus baccata) du Taxo-Coryletum s'étendent sur les pentes raides. Les formations à If sont des végétations reliques particulièrement intéressantes pour la région.

L'essentiel de ces groupements végétaux relèvent de la directive européenne sur la conservation des habitats, de la flore et de la faune sauvages (dite directive « Habitats »). Une partie du site a ainsi été sélectionné pour faire partie du futur réseau Natura 2000.

L'espèce végétale la plus remarquable observée dans cette ZNIEFF est l'exceptionnelle Arabette des sables (Cardaminopsis arenosa), sur les éboulis des corniches surplombant la Seine.

La faune associée à ce vaste massif comprend quelques éléments remarquables. Les oiseaux sont parmi les mieux connus. Les Pics noir (Dryocopus martius) et mar (Dendrocopos medius) qui fréquentent les vieilles futaies essentiellement de hêtres pour le premier et de chênes pour le second, sont inscrits à l'annexe I de la

directive « Oiseaux ».

Parmi les mammifères, plusieurs espèces de chiroptères (chauves-souris) remarquables utilisent le massif comme terrain de chasse et/ou comme site de reproduction, dont la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), très rare en Haute-Normandie, le Vespertilion (ou Murin) de Natterer (*Myotis nattereri*) et surtout la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), ainsi que le Grand Murin (*Myotis myotis*), espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats ». La colonie de reproduction de Noctule de Leisler, dans un bois au nord de la zone, est la seule actuellement connue de la région, de même que la colonie de Vespertilion de Natterer.

Les insectes sont encore méconnus.

La diversité des formations forestières et surtout la présence des quelques reliques de formations à If sur les corniches, ainsi que les populations de chiroptères, confèrent à cette marge de la Forêt de Jumièges un indéniable intérêt écologique.

**Facteurs influençant l'intérêt de la zone :**

62.0- chasse. , 54.0- entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages. , 53.0- plantations, semis et travaux connexes. , 50.0- pratiques et travaux forestiers.

**Critères d'intérêt :**

- **patrimoniaux :** 10- écologique , 20- faunistique , 26- oiseaux , 27- mammifères , 30- floristique
- **fonctionnels :** 50- fonctions de protection du milieu physique , 60- fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- **complémentaires :** 82- géomorphologique (géomorphologie caractéristique)

**Bilan flore :** 2 phanérogame(s) déterminante(s) :  
Digitalis lutea L., Cardaminopsis arenosa (L.) Hayek

**Bilan faune :** 6 Mammifère(s) déterminant(s)  
Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), Grand murin (*Myotis myotis*)  
1 Oiseau(x) déterminant(s)  
Pigeon colombin (*Columba oenas*)

**Typologie des principaux milieux abritant des espèces déterminantes :**

34.11 PELOUSES MEDIO-EUROPEENNES SUR DEBRIS ROCHEUX	0 %
41.16 (D.H.) HETRAIES SUR CALCAIRE	0 %
41.41 FORETS DE RAVIN A FRENE ET SYCOMORE	0 %
41.5 (D.H.) CHENAIES ACIDIPHILES	0 %

PACIARD 2007